

RAPPORT DE LA CHAMBRE

MERCREDI 6 avril 1938.

Le Comité permanent des chemins de fer et de la marine marchande que le Gouvernement possède, exploite et contrôle a l'honneur de présenter le rapport qui suit.

PREMIER RAPPORT

Votre Comité propose:

1. Qu'il lui soit permis de faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 en français de ses procès-verbaux et des témoignages qu'il entendra, et que soit suspendue à cet effet l'application de l'article 64 du Règlement.
2. Qu'il soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.
3. Que le quorum du Comité soit réduit de 12 à 10 membres.

Le tout est respectueusement soumis.

Le président,
EUGENE FISET.